



**Syndicat National
des Cardiologues**
Médecine cardiovasculaire

Retraite universelle, les médecins libéraux grands perdants

Le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye a eu la main lourde pour les libéraux. À la première lecture des propositions du HCRR, les médecins cardiologues souhaitent que ces points soient pris en compte :

1. Les médecins cardiologues libéraux sont attachés à un socle de retraite universelle pour tous, mais permettant une retraite complémentaire spécifique, par répartition, en complément de ce socle universel. Le choix d'un champ de la cotisation pour la retraite universelle couvrant 3 plafonds annuels de la Sécurité Sociale (PASS) est donc trop important et les médecins cardiologues souhaitent une retraite universelle basée sur 1 PASS.
2. Le Syndicat National des Cardiologues (SNC) rappelle que la retraite « ASV » fait partie du socle conventionnel garantissant aux Français des tarifs conventionnels utilisés par tous les médecins exerçant en secteur 1, très largement majoritaires dans notre pays. Cette partie de la retraite des médecins doit être sauvegardée avec l'ensemble de ses caractéristiques et rester dans le cadre de la négociation conventionnelle.
3. Le SNC exprime sa désapprobation du taux de contribution financière non générateur de points fixé à un niveau trop élevé (2,81%). De même, le SNC dénonce l'assiette de contribution qui serait fixée sur les revenus bruts.

Le SNC s'inquiète au plus haut point du risque de spoliation des réserves de la CARMF, qui représente aujourd'hui près de 6 milliards d'euros d'actifs, pour couvrir d'autres caisses largement déficitaires.

Le SNC est par ailleurs très dubitatif sur la gouvernance mise en place pour définir la valeur annuelle du point, cette mise à jour ne pourra se faire sans la participation des libéraux.

La rentrée risque d'être très chaude pour notre ministre de la santé en charge des retraites.

Jean-Pierre Binon
Président du Syndicat National des Cardiologues
06.80.25.29.25